Objectif: Transférer 2,5 millions de tonnes de fret, entre 2001 et 2005, de la route vers la navigation fluviale sur l'axe danubien

Base juridique: Richtlinien des Bundesministeriums für Verkehr, Innovation und Technologie für ein Pilotprogramm zur Entwicklung von intermodalen Verkehren und zur Förderung von Projekten im kombinierten Verkehr auf der Wasserstraße Donau

Budget: Cinq millions d'euros

Intensité ou montant de l'aide:

Au maximum 30 % des coûts de démarrage éligibles

Au maximum 50 % du coût des études et des travaux préparatoires

Durée: 2001-2005

Autres informations: L'aide est accordée comme prime environnementale étant donné que le transport de fret par voie fluviale est moins polluant que par la route

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 28.6.2001

État membre: France

Numéro de l'aide: N 378/2000

Titre: Martinique 2000-2006 — Bonification d'intérêt

Objectif: Améliorer la rentabilité des PME locales en allégeant les charges financières liées à des projets d'investissement

Base juridique: DOCUP 2000-2006 Martinique

Budget: 3 969 772 euros

Durée: Jusqu'à la fin de 2006

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 31.7.2001

État membre: France

Numéro de l'aide: N 323/2000

Titre: Réunion 2000-2006 — Soutien à la production de nouveaux biens et services dans le secteur des technologies de l'information et de la communication

Objectif: Favoriser le développement de la filière des technologies de l'information et de la communication su l'île de la Réunion

Base juridique: DOCUP 2000-2006 Réunion

Budget: 742 000 euros

Durée: Jusqu'à la fin de 2006

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Non-opposition à une concentration notifiée

(Affaire COMP/M.2107 — TXU Germany/Stadtwerke Kiel)

(2001/C 244/03)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 29 septembre 2000, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de la décision est disponible seulement en allemand et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page 4 de couverture),

— en support électronique dans la version «CDE» de la base de données CELEX sous le numéro de document 300M2107. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire.

Pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, marketing et relations publiques
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone (352) 29 29-42718; télécopieur (352) 29 29-42709].
